

Juvisy sur Orge, le 17 décembre 2020

Objet : impact réglementation européenne précurseurs explosifs sur les pratiques modélistes

Bonjour,

Comme vous avez pu le lire ou l'entendre, une directive européenne règlemente l'utilisation et la commercialisation de nitrométhane à partir du 1^{er} février 2021. Cette décision nous impacterait directement car elle nous obligerait à utiliser du carburant avec un taux de 12% maximum.

La mise en application de cette directive est soumise à une décision gouvernementale qui doit intervenir dans les prochaines semaines. Les modalités d'application des décisions qui seront prises, ne sont pas connues à l'heure actuelle.

La Fédération Française de Voitures Radio Commandées s'est associée avec la Fédération Française d'Aéro Modélisme et la Fédération Française de Modélisme Naval pour écrire au ministre de l'intérieur, afin que tous les modélistes puissent pratiquer leur sport avec le carburant adéquat et sans surcoût.

Dès réception d'une réponse, nous vous informerons des démarches à suivre.

Bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous.

Le Comité Directeur Fédéral